

Maurice GIRONCEL Maire de Sainte-Suzanne Conseiller Départemental

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2013. le Gouvernement socialiste a décidé de diminuer drastiquement la Dotation Globale de Fonctionnement allouée aux communes. Ici, à Sainte-Suzanne, cela représente 407000 € pour 2016, soit 18 € par habitant. Au total, depuis 2013, la diminution de la DGF a entraîné une perte de recettes de 1187000 €.

Comme si cela ne suffisait pas, le 24 mars dernier, lors du vote du budget primitif de la Cinor, avec le soutien déshonorant de l'opposition municipale, le Président socialiste de la Cinor a emboité le pas au Gouvernement en diminuant brutalement la dotation solidarité communautaire pour les trois communes de la Cinor.

La perte de cette dotation pour notre commune, représente 25 € par habitant, alors qu'elle n'est que de 11 € pour Saint-Denis.

Dans le même temps, les frais de fonctionnement de la Cité des Arts à Saint Denis, validée par ces mêmes élus de l'opposition siégeant à la Cinor est passée de 1039315 € en 2015 à 3016405 € en 2016 soit une augmentation de 190 %!

La perte de cette dotation pour notre commune, représente 25 € par habitant

Cette opération avait donc pour but de favoriser Saint-Denis, au détriment des deux autres communes, Sainte Marie et Sainte Suzanne.

Ces agissements d'une bassesse incroyable ont été sciemment perpétrés par les trois élus de l'opposition municipale, siégeant à la Cinor, pour tenter, comme à leur habitude, de faire du tort au Maire.

L'une d'entre eux, Yolande Pausé, a par ailleurs publiquement reconnu lors du dernier conseil municipal du 11 avril 2016, avoir voté ce budget qui pénalise notre commune.

Au lieu de se battre pour la population, certains s'évertuent à vouloir la pénaliser uniquement pour essayer de nuire à la majorité municipale.

Lors de ce même conseil municipal, Daniel Alamelou et les cinq autres conseillers de l'opposition ont refusé de voter la motion appelant la Cinor à prendre une décision budgétaire modificative, afin de rétablir une véritable solidarité intercommunale.

Ce comportement a hélas valeur d'aveu.

Au lieu de s'étendre dans la presse pour annoncer à tord que la commune risque d'être mise sous tutelle, ces mêmes élus devraient plutôt réfléchir aux conséquences de leurs actes.

Les élections municipales sont terminées et les prochaines auront lieu en 2020.

Personne n'est dupe et j'appelle à nouveau les uns et les autres à faire preuve de responsabilité dans une situation de crise généralisée.

LES SIGNATAIRES DE LA MOTION

GIRONCEL Maurice CAZEAU Jacqueline PONY Marcel **COUTANDY Patricia** ADEKALOM Eddie BANCALIN Astrid CAMALON Nadine **EPILOIS Axel** LAKANE Marie-Josée IVOULA Jean MARTIN Guy PARTAL Pierrot **GERBANDIER Patrick**

ADEKALOM Johnv **VALGRESY Blandine** MOUTOUNAICK Willy VITRY Anselme LERICHE Reine-claude TOTORO Expédit DUCHEMANN Maïva TIAN VAN KAI Priscilla SAMBENOUN Eva MURIN HOARAU Marie-Aline POTHIN Alain ANTHONY Marie-Andrée OGIRE Josette SELEMANY Jennifer

sition b

tation

Et l'e

grami d'autr

Prope

des as

à deu

sera

un

bud

la taxe sur le foncier bâti. Quant caux augmenteront effectivement en à la taxe sur le foncier non bâti, elle ne bouge pas. Alors que dans

2016 à Sainte-Suzanne. Une Pan sur les doigts des opposants

Yolande Pausé s'est trahie, lorsqu'elle a lancé au maire en plein conseil municipal: "La dotation de c'est investissements. Faites des projets et vous verrez! la les élus (parlant de son groupe d'opposition) ant voté pour le développement de Saintemaire a reconnu publiquement Antonio Grondin, Yolande Pausé Suzanne!"Autrement dit, l'ancienne qu'avec Daniel Alamélou et Antonio et Daniel Alamélou (photo V.H.). Grondin, elle avait voté à la Cinor



pour la baisse de la dotation de solidarité communautaire, estimant que Sainte-Suzanne ne prévoyait pas suffisamment d'investissements. Ce qui représente 562000 euros de moins pour la commune. Jusqu'à présent, les élus d'opposition se cachaient derrière le vote à bulletins secrets pour ne pas dévoiler leur choix... Mais le décompte du scrutin avait semblé limpide au maire Maurice Gironcel, qui avait tout de suite soupçonné ses trois opposants d'avoir voté cette baisse. Celui-ci a réagi hier soir en faisant voter au conseil municipal une motion qui résume : c'est à cause de cette baisse de DSC que Sainte-Suzanne doit augmenter les impôts. Ou l'art de taper sur les doigts des opposants un peu turbulents...

en deux ans maire Maurice Gironcel s'était engagé précédemment... à ne pas augmenter les impôts.

C'est pourtant ce qui a été voté hier par la -confortable- majorité du conseil municipal. Maurice Gironcel s'est défendu: "Cet effort ne correspond qu'à 14,55 euros par habitant, nettement moins que les 25 euros par habitants perdus avec la baisse de la dotation de solidarité communautaire de la Cinor" (voir notre encadré). Le maire énumère les villes réunionnaises qui ont voté des augmentations nettement supérieures: Petite-Île, Saint-Paul, L'Étang-Salé.

Sainte-Marie, Mais l'opposition ne désarme pas. Dès le début de la séance, Daniel Alamélou avait relevé la précision d'Edy Adekalom, élu de la majorité, qui présentait le budget principal: "Notre capacité d'investissement repose essentiellement sur l'emprunt." Selon l'opposition, il s'agit là de l'aveu d'une mau-

vaise gestion, que le maire vou-

SAINTE

AVRIL 2016

sur les finances communales

66 L'opposition fait perdre 562000 € à notre commune ??

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

ARRONDISSEMENT DE

SAINT DENIS



STE SUZANNE

DELIBERATION N°16/016

OBJET:

MOTION PRESENTEE PAR LE
GROUPE « SAINTE SUZANNE
ENSEMB » ET ADRESSEE A
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA
CINOR RELATIVE A LA
DIMINUTION DE LA DOTATION
DE SOLIDARITE
COMMUNAUTAIRE

COMMUNE DE SAINTE SUZANNE EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le lundi onze avril à dix sept heures quinze minutes.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Sainte-Suzanne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice GIRONCEL. Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Eva SAMBENOUN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES., M.M.

GIRONCEL Maurice, Maire ADEKALOM Johny, CAZEAU Jacqueline, 14re Adjointe VALGRESY Blandine. PONY Marcel, 2^{èrie} Adjoint MOUTOUNAICK Willy, COUTANDY Patricia, 3^{erre} Adjointe VITRY Anselme. ADEKALOM Eddie, 4eme Adjoint LERICHE Reine-Claude, BANCALIN Astrid, 5^{ème} Adjointe TOTORO Expédit, BOOZ Henri, 6ème Adjoint DUCHEMANN Maïva. CAMALON Nadine, 7*** Adjointe TIAN VAN KAI Priscilla. EPILOÏS Axel, 8^{ème} Adjoint SAMBENOUN Eva. LAKANE Marie-Josée, 9^{ème} Adjointe PAUSE Yolande. IVOULA Jean. GRONDIN Antonio: MARTIN Guy, CIDNEY Janick, PARTAL Pierrot, ALAMELOU Daniel, GERBANDIER Patrick, MURIN HOARAU Marie-Aline, CONSEILLERS MUNICIPAUX

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE

NOTA

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 5 Avril 2016 que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le même jour.

le nombre de membres en exercice :

Nombre de présents : 28 de représentés : 06 de votants : 34

dot (

M. GIRONCEL

ABSENTE: MME.

DESILES Valérie

REPRESENTES: MMES., M.M.

POTHIN Alain (par IVOULA Jean)
ANTHONY Marie-Andrée ((par BANCALIN Astrid)
OGIRE Josette (par GIRONCEL Maurice)
SELEMANY Jennifer (par DUCHEMANN Maïva)
AUPIAIS Annick (par GRONDIN Antonio)
BALMINE Jacky (par ALAMELOU Daniel)

DEPARTS DEFINITIFS D'ELUS EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame TIAN VAN KAI Priscilla quitte définitivement la séance à 19h00 après l'évocation et le vote du rapport n°16/028/INFRA.

Messieurs ALAMELOU Daniel, GRONDIN Antonio, CIDNEY Janick, et Madame PAUSE Yolande quittent définitivement la séance à 19h15 avant l'évocation du rapport n°16/036/DF et ne prennent pas part à son vote.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

RAPPORT N°16/016DGS

MOTION PRESENTEE PAR LE GROUPE « SAINTE SUZANNE ENSEMB » ET ADRESSEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CINOR RELATIVE A LA DIMINUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de la motion suivante.

Le budget primitif de la CINOR, présenté par le Président de l'EPCI, et adopté par le conseil de la Communauté le 24 mars 2016 par 27 voix pour et 26 contre, ainsi que deux votes nuls, a acté une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 3 000 000 € pour l'exercice budgétaire 2016 pour l'ensemble des trois communes composant la Communauté d'Agglomération.

Cette diminution fait subir à la Commune de Sainte Suzanne une perte de recettes de 562 000 € pour cet exercice soit 25 € par habitant, pour Sainte Marie de 22.50 € par habitant, et pour Saint Denis seulement de 11 € par habitant.

Lors du débat sur les orientations budgétaires, qui s'est tenu devant le conseil de la Communauté le 04 mars dernier, une telle diminution n'avait jamais été évoquée.

Le conseil des Maires de la CINOR, organe consultatif, n'a jamais été saisi de cette question.

Cette mesure a donc été imposée aux communes de façon arbitraire et brutale, au mépris du consensus qui a été la règle à la CINOR depuis la création de cette dernière.

Dès lors, les principales orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal dans sa séance du 27 février dernier n'ont pas pu prendre en compte une baisse d'une telle ampleur.

Ceci nous a donc contraint à des ajustements budgétaires de dernière minute, dont notamment une hausse modérée de la fiscalité (+1.02 points sur la taxe d'habitation et + 1.54 points sur la taxe foncière sur les propriétés bâties) afin de compenser partiellement le manque à gagner.

Dans le contexte budgétaire extrêmement tendu que connaissent actuellement les collectivités communales, déjà fortement impactées par des baisses drastiques, par l'Etat, de la Dotation Globale de Fonctionnement (soit 1.185 M € en cumulé) une telle mesure est non seulement profondément inégalitaire et injuste, mais entrainera de graves conséquences à terme, sur la politique d'investissement.

Les neuf élus du Groupe « Sainte Suzanne ensemb' » siégeant à la CINOR se sont bien entendu opposés à cette diminution qui va à l'encontre de la notion de solidarité communautaire.

Ceci exposé, le Conseil Municipal de Sainte-Suzanne par le biais de la présente motion :

- Déplore le manque de concertation qui a présidé à l'élaboration du budget primitif de la communauté d'agglomération;
- Attire une nouvelle fois l'attention du Président de la CINOR sur les conséquences de la diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire, sur l'équilibre financier des Communes membres;
- Propose en ce sens au conseil de la communauté de se prononcer dans les meilleurs délais sur une décision modificative budgétaire conforme aux axes présentés lors du débat sur les orientations budgétaires du 04 mars 2016.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL N°16/016 DU 11/04/2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le rapport N°16/016/DGS;

A la majorité absolue (6 Voix CONTRE : Mesdames PAUSE Yolande, AUPIAIS Annick, Messieurs ALAMELOU Daniel, BALMINE Jacky, GRONDIN Antonio, CIDNEY Janick).

DECIDE :

Article Unique :

La motion présentée par le Maire est adoptée.

Fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.



M. GIRONCEL